



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 68/2022 Portant réglementation de la circulation Défilé patriotique du 13 juillet 2022

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25 ;

VU l'article R 411-8 du Code de la Route ;

CONSIDERANT que le défilé patriotique du 13 juillet 2022, rend nécessaire la mise en place d'une circulation adaptée.

ARRETE

Article 1^{er} : Le mercredi 13 juillet 2022 de 19h00 à 20h00, la circulation sera interrompue durant le passage du défilé, au départ du Foyer de la Culture, par la rue des Jardins, place de l'Hôtel de Ville, rue du Bassin et rue des Lilas.

Article 2 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques
- Le Relais des associations du Sundgau

Fait à Dannemarie, le 1^{er} Juin 2022

Le Maire

Alexandre BERBETT

